

## La place du vélo en question au conseil

Pas de gros dossiers à l'ordre du jour de ce conseil municipal de rentrée, mardi soir, et donc peu de grain à moudre pour les élus de l'opposition. La place du vélo dans la ville a cependant alimenté les débats.

**Delphine Tanguy**

Les élus de l'opposition « Pont-l'Abbé au cœur » ont déposé une motion sur l'accueil des réfugiés afghans mais elle ne sera examinée que lors du prochain conseil municipal, fin novembre. C'est finalement autour de la place du vélo dans la ville que s'est cristallisé le débat alors qu'une subvention de la Région était sollicitée pour l'aménagement d'abris vélos au bois Saint-Laurent.

### **Un abri et des box à vélos quai Saint-Laurent**

Il est ainsi proposé de poursuivre l'équipement du centre-ville, en installant un abri de courte durée quai Saint-Laurent, à proximité de l'école Jules-Ferry, ainsi que deux box de stationnement individuels de longue durée. « L'avantage des box à vélo, c'est que les randonneurs peuvent aller au marché se promener en ville sans être inquiets pour le contenu de leurs sacoches », a fait valoir le maire Stéphane Le Doaré. Ces équipements pourront être complétés d'une station de gonflage autonome. Le montant des aménagements est estimé à 14 000 € et le cofinancement régional à 6 460 €.

« Je trouve un peu étonnant de parler de la subvention sans parler du projet et je ne suis pas persuadé que beaucoup d'enfants aillent à vélo à l'école car c'est dangereux », a exposé Laurent Cavaloc, élu de la liste « Pont-l'Abbé verte et solidaire », marquant son désaccord



« C'est le premier conseil municipal de la mandature à se tenir dans la salle du conseil, signe que petit à petit on revient à une vie la plus normale possible », a indiqué le maire Stéphane Le Doaré.

par l'abstention lors du vote.

### **« Il est temps d'engager une réflexion globale »**

Frédéric Le Loc'h, élu d'opposition de « Pont-l'Abbé au cœur », fait le même constat : « À l'école Jules-Ferry comme au lycée Laennec, les racks à vélo sont vides. Ce n'est pas en rajoutant un box qu'on va résoudre le problème des déplacements doux. Il est temps d'engager une réflexion globale ».

« Il y a eu une étude urbaine. Le passage du Penquer, le marquage à 20 km/h, la rue Jules-Ferry où la place du piéton et du vélo sera améliorée, sont les fruits de cette étude. Toutes les rues qui sont aménagées le sont en conséquence », leur a rétorqué le maire. « Les associations comme Kernavélo ou les cyclorandonneurs ont reconnu que la Ville avait fait beaucoup d'efforts en la matière. Cela prendra du temps, peut-être 10 ou 12 ans », a aussi précisé Caroline Cholet, adjointe à l'environnement, au cadre de vie et à l'urbanisme.

### **Un projet d'aire de camping-cars à finaliser**

Des réserves ont également été émises et les élus des deux oppositions se sont abstenus sur le projet d'aire de camping-cars, pour lequel une demande de subvention à la

Région a été actée. Elle pourrait s'élever à 78 000 € pour un coût d'aménagement qui oscillerait entre 150 000 à 200 000 €. « Voter cette demande de subvention sans avoir une idée de la localisation de l'aire pose problème », a ainsi émis Frédéric Le Loc'h.

« On voulait faire cette aire de camping-cars et il y a cette opportunité de subvention qu'il faut saisir. Deux communes, Pont-l'Abbé et Le Guilvinec, ont été fléchées par l'agence Quimper Cornouaille Développement », a exposé le maire alors qu'en saison estivale, une quarantaine de camping-cars stationnent sur le terrain de la Madeleine dans de mauvaises conditions. « C'est aussi réglementer les arrêts et les déplacements des camping-cars en centre-ville », a ajouté Valérie Dréau, élue chargée du tourisme. Stéphane Le Doaré a aussi fait remarquer que les rentrées d'argent des nuitées permettent de réduire le coût pour la commune. « Loctudy a amorti la sienne en trois ou quatre ans ». Autre point de discorde, les frais de déplacements et de séjour du maire et d'élus municipaux au congrès des maires, en novembre à Paris. Là aussi, les élus de l'opposition se sont abstenus estimant ces indemnités discutables concernant le maire « qui cumule trois indemnités ».